

# ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de Vendeville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la Loi n° 66-407 du 18 Juin 1966,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu la demande de travaux présentée par l'Entreprise NOREADE - 736, rue de la Lys - B.P. 18 - 59253 LA GORGUE pour un branchement neuf d'eau au n° 20, rue de Fâches,

CONSIDERANT Que les travaux d'une durée d'environ 15 jours débuteront le Vendredi 29 Mars 2024 et devront être terminés le Vendredi 12 Avril 2024 au plus tard,

Qu'il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d'interdire le stationnement des véhicules de part et d'autre du chantier par la mise en place de panneaux de signalisation,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

## ARRETE

N° 019-2024-03-22

- ARTICLE 1er** : En raison des travaux qui débuteront le Vendredi 29 Mars 2024, pour une durée de 15 jours, au n° 20, rue de Fâches, il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d'interdire le stationnement des véhicules de part et d'autre du chantier par la mise en place de panneaux de signalisation.
- ARTICLE 2** : La vitesse au droit du chantier sera limitée à 30 km/h.
- ARTICLE 3** : l'Entreprise NOREADE aura à charge de prévenir quelques jours avant la date d'exécution des travaux les riverains, du stationnement qui pourrait gêner l'opération.
- ARTICLE 4** : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'Entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.
- ARTICLE 5** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6** : Monsieur le Maire de Vendeville est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'Entreprise NOREADE à La Gorgue et transmis pour ampliation à :

- Madame le Commandant de Police de Wattignies,
- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille.

Fait à Vendeville, le 22 Mars 2024

Le Maire,

